

Centenaire de Pestalozzi

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **56 (1927)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Centenaire de Pestalozzi

Le canton de Fribourg s'unira aux autres cantons suisses pour célébrer avec simplicité, modestie, mais dignité, le centenaire d'un grand citoyen, Jean-Henri Pestalozzi, le 17 février 1927.

Un comité spécial a été nommé par la Direction de l'Instruction publique, dont les membres sont : MM. Léon Genoud, directeur du Musée pédagogique, président, E. Dévaud, directeur de l'École normale, Léon Crausaz, Max Helfer et Pius Zollet, instituteurs à Fribourg, Joseph Jordan, professeur au Collège St-Michel, Fidèle Delabays, professeur au Technicum, et Alfred Collomb, bibliothécaire du Musée pédagogique, secrétaire.

Des propositions diverses ont été présentées à la Direction de l'Instruction publique. Celle-ci en a retenu l'essentiel, condensé en la circulaire que voici.

Fribourg, le 23 décembre 1926.

**A Messieurs les Inspecteurs scolaires,
aux Directeurs des Ecoles secondaires,
aux membres des Commissions d'écoles et du corps enseignant
du canton de Fribourg.**

TIT.,

En 1895, les Etats confédérés étaient invités, par le Département fédéral de l'Intérieur, à prendre part à une manifestation scolaire générale à l'occasion du 150^{me} anniversaire de la naissance d'Henri Pestalozzi. Notre Direction s'est alors déclarée disposée à encourager dans le canton l'application des mesures recommandées pour commémorer cet événement.

Le centenaire de la mort de ce pédagogue va provoquer en Suisse, au début de l'année prochaine, de nouvelles démonstrations auxquelles un comité d'action demande à tous les cantons de s'associer. Pas plus aujourd'hui qu'en 1895, notre canton ne saurait se désintéresser de ces festivités rappelant le souvenir d'un éducateur et ami de l'enfance qui entretint des relations suivies avec le P. Girard, dont s'honore l'école fribourgeoise.

Aussi, sur la proposition de la Commission cantonale constituée à cette fin, notre Direction a décidé de sanctionner les mesures suivantes :

1. Les membres du personnel enseignant des écoles françaises recevront un exemplaire du numéro spécial du *Bulletin pédagogique*, qui paraîtra le 1^{er} février et qui sera consacré à la carrière et aux travaux du pédagogue zuricois.

2. Les instituteurs de langue allemande recevront un exemplaire de la brochure intitulée : *Heinrich Pestalozzi*.

3. Les instituteurs consacreront la dernière demi-heure de la classe de l'après-midi, du 16 ou du 17 février, à rappeler le souvenir

de Pestalozzi. Il est laissé à chaque cercle scolaire le soin de donner plus de développement à cette séance. Un jour de congé sera accordé aux écoles à la date fixée par les commissions scolaires.

4. Il sera organisé, à cette occasion, une collecte scolaire par le corps enseignant dans les écoles primaires et secondaires ; elle sera recommandée par les autorités locales. En vue d'intéresser toutes les familles aux œuvres de protection de l'enfance malheureuse qui bénéficieront de la générosité de la jeunesse des écoles et de celle des parents et amis, nous engageons vivement le personnel enseignant et les autorités locales à étendre le champ d'action de la collecte en organisant une quête à domicile. La collecte devra commencer le 31 janvier et se terminer le 15 février suivant. Le produit des quêtes sera adressé à chaque inspecteur d'arrondissement scolaire et concentré au Musée pédagogique, à Fribourg, qui en fera connaître le résultat par commune ou cercle scolaire, dans le *Bulletin pédagogique* ou une autre feuille à désigner.

5. La Commission cantonale a proposé d'appliquer les sommes ainsi recueillies à la dotation de plusieurs lits au Préventorium de Pringy, destiné au traitement des enfants pré-tuberculeux ou au Sanatorium antituberculeux qui sera construit à Châtel-sur-Montsalvens. Des diverses suggestions du Comité suisse d'action, la commission n'a retenu que l'idée d'accorder le 25 % du produit de la collecte en faveur de l'Asile de Neuhof, près Birr (Argovie), où Pestalozzi expérimenta sa méthode et où une institution, destinée à la formation pratique des adolescents, perpétue le nom du philanthrope de Zurich.

Notre Direction de l'Instruction publique a adopté le point de vue de la commission cantonale, en ce qui a trait à l'application des recettes de la collecte. Nous la désirons fructueuse, afin qu'elle puisse assurer le traitement préventif de nombreux écoliers que guette la tuberculose. C'est pourquoi, il nous est agréable d'espérer que l'action de nos instituteurs, de nos institutrices et celle de l'autorité locale sera efficace. Puisse-t-elle procurer les moyens d'établir dans le canton une organisation bienfaisante et digne des travaux humanitaires dont le grand pédagogue zuricois nous a laissé le souvenir.

Veuillez agréer, Tit., l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

(Signé) : **GEORGES PYTHON.**

Des détails plus précis seront publiés dans le numéro prochain.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Bulle* : Jeudi 13 janvier, à 2 h. $\frac{1}{2}$, à l'Ecole ménagère.

A *Romont* : Jeudi 27 janvier, à 2 h. $\frac{1}{2}$, à l'Ecole ménagère.

Pour Fribourg, la date de la réunion sera indiquée dans le *Bulletin* du 15 janvier.